

COMMUNIQUE N°03 DU KORAG

Résolument engagés dans la lutte contre le terrorisme et tous ses suppôts impérialistes qui, sous le fallacieux prétexte d'œuvrer pour la paix dans le monde, alimentent les différents foyers de tensions en Afrique et ailleurs, le Président du Faso, le Camarade Capitaine Ibrahim TRAORE, le Gouvernement et l'ensemble du peuple Burkinabè s'investissent également sans réserve pour une véritable refondation de l'Etat.

En plus des différentes initiatives présidentielles visant l'accélération du développement pour un mieux-être des Burkinabè, des réformes audacieuses sont opérées et la bonne gouvernance promue en vue d'une moralisation de la vie publique. C'est dans cette logique, que le 25 septembre dernier, lors de notre deuxième communication, nous portions à la connaissance de l'opinion de graves dysfonctionnements impliquant des personnes physiques et morales issues de l'Administration publique et du secteur privé.

Dans le même registre, à l'occasion du lancement de la deuxième phase des Journées d'engagement patriotique et de participation citoyenne le lundi 02 octobre 2025, le Camarade Président du Faso a, une fois de plus, dénoncé la corruption, ce mal perniciosus qui gangrène notre société. Malgré les multiples mises en garde, dénonciations, interpellations et sanctions, certains Burkinabè, réfractaires au changement, font la sourde oreille se livrant toujours à des pratiques aux antipodes des valeurs de la Révolution Progressiste Populaire conduite au nom et pour le Peuple. Plusieurs secteurs d'activités restent minés par la corruption. Les corrupteurs y font la loi, profitant de la cupidité sans limite et de l'insouciance des corrompus.

En effet, selon des dénonciations, cette fois enregistrées par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption, des agents des douanes du Burkina Faso se seraient rendus coupables de faits de corruption et de blanchiment de capitaux, exigeant des conducteurs routiers le paiement de sommes d'argent pour laisser passer des camions en dépit de leur dédouanement régulier au bureau des douanes de Ouaga Inter.

Ces faits qui remontent à mai 2021 connaîtront plusieurs développements. En effet, à la demande de l'ASCE-LC, le Procureur du Faso, a immédiatement ouvert une enquête qui a permis de découvrir

d'importantes sommes d'argents détenues par les mis en cause dans leurs bureaux et domiciles.

Des preuves matérielles irréfutables des faits de corruption impliquant deux agents, l'un inspecteur et l'autre contrôleur des douanes, sont versées au dossier. La suite de l'enquête a également permis d'interpeller onze (11) autres douaniers pour les mêmes infractions de corruption et de blanchiment de capitaux.

Douze (12) témoins (transitaires, déclarants en douane, transporteurs et commerçants) entendus dans le cadre de l'instruction du dossier, confirment tous avoir remis des sommes d'argent allant de 100 à 150 mille F CFA, sans quittance, aux mis en cause qui étaient en poste à la Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude. Comment donc comprendre que des agents de l'Etat, affectés au sein de cette structure censée lutter contre la fraude se rendent eux-mêmes coupables de faits de corruption et de blanchiment de capitaux ?

Face au rejet en bloc des accusations, ils seront tous confrontés à l'évidence des faits grâce aux images et vidéos les montrant dans une situation de flagrant délit de corruption.

La corruption dénoncée en milieu douanier a également pion sur rue dans le milieu judiciaire. Oui, malheureusement la Justice, cette noble institution censée être un repère moral pour la société et les citoyens, se révèle être aussi un univers infesté par plusieurs dysfonctionnements. Plusieurs plaintes et dénonciations ont aussi été reçues par la Commission de Régulation des Dysfonctionnements ainsi que le Cabinet de la Présidence du Faso. Ces dénonciations ont trait à la corruption et la concussion dont se rendent coupables des acteurs de la justice à savoir l'absentéisme, la lenteur dans le traitement des dossiers, l'abus de fonction, le délit d'apparence et l'arrogance vis-à-vis des justiciables.

Revenant au cas des agents des douanes dont le dossier a été introduit au cabinet du juge d'instruction du pôle ECOFI, en dépit des preuves évidentes versées au dossier, des aveux par reconnaissance par les mis en cause et de la concordance des témoignages, à la surprise générale, un non-lieu sera prononcé par le juge d'instruction en juillet 2024. Ce qui soulève une interrogation majeure sur la bonne foi et la probité des juges ayant connu et traité ledit dossier. Insatisfait de cette décision, le Procureur du Faso fera appel de l'ordonnance du juge d'instruction devant la Chambre d'instruction de la Cour d'appel.

Le 27 août 2025, la Chambre d'instruction, juridiction supérieure de contrôle échouera à corriger la première décision malgré le caractère manifestement probant des éléments du dossier. Elle valide un raisonnement qui fait abstraction d'une part de la matérialité de l'infraction (remise et récupération de l'argent) et d'autre part, de la concordance entre les images et vidéos réalisées par les enquêteurs infiltrés et les pratiques dénoncées par les témoins.

Cette confirmation du non- lieu, nonobstant les preuves flagrantes, fragilise l'effort de lutte contre la corruption et envoie un signal extrêmement négatif sur l'efficacité et la rigueur du pôle judiciaire spécialisé.

A l'issue de cette mascarade judiciaire, les mis en cause parviennent à obtenir auprès des juges ayant connu du dossier, l'identité des dénonciateurs ainsi que des pièces de la procédure, éléments normalement protégés pour garantir l'anonymat et la sécurité de tout dénonciateur. Non content de violer un principe sacré du droit à savoir la protection de l'identité du dénonciateur, l'un des douaniers mis en cause se paie le luxe d'attirer le dénonciateur devant un juge qu'il corrompt en contrepartie d'une condamnation sévère de ce citoyen qui a voulu contribuer à la manifestation de la vérité.

En rappel, la divulgation de l'identité des dénonciateurs faite en violation de la réglementation en vigueur est une faute grave qui met en danger le citoyen et compromet l'ensemble des mécanismes de dénonciation. Cela met également en lumière un grave dysfonctionnement dans la chaîne de justice et de protection des témoins.

Dans le cadre de cette affaire, une série d'interpellations d'acteurs de la justice suivie d'auditions effectuées courant le mois d'octobre 2025 a révélé un vaste réseau d'agents indéliçats à la Cour d'appel de Ouagadougou. Dix magistrats (Président de Chambre, Procureur Général, Substitut Général, Procureur du Faso, juge d'instruction et juge au siège, etc.) et un avocat sont mis en cause. D'importantes sommes d'argent ont aussi été engagées pour des actes de corruption et d'influence ayant entraîné une instruction biaisée et un jugement partisan du dossier.

Pour des faits aussi graves impliquant des hommes de droits, garants d'une justice exemplaire et égalitaire, une campagne de désinformation et de dénigrement a été, une fois de plus, menée par des médias mensongers occidentaux, notamment français, fidèles à leur mission, qui

accusent les Autorités Burkinabè d'avoir mis aux arrêts des magistrats pour, selon eux, des faits antérieurs qui les incrimineraient.

Loin de se laisser distraire, le KORAG, face à tous ces manquements, met en garde tous ceux qui se rendront coupables de faits de corruption et qui tenteront d'instrumentaliser les acteurs de la justice. Les auteurs et leurs complices seront mis face à leurs responsabilités et subiront la rigueur de la loi.

Au nom du principe de l'équité des droits, aucune faveur ne sera accordée à personne. Nous accentuerons la lutte contre la corruption et l'impunité des acteurs judiciaires en exigeant le respect strict des règles d'éthique et de déontologie. Notre conviction est que l'on ne saurait parler de moralisation de la vie publique en occultant celle du système judiciaire.

La justice a un rôle primordial dans la protection des droits et libertés. C'est pourquoi les sanctions disciplinaires contre les acteurs indécents du secteur judiciaire vont se poursuivre sans exclure les poursuites judiciaires.

Encore une fois, le KORAG invite les Burkinabè à rester vigilants et à faire échec aux manipulations qui pourraient découler de cette lutte âpre contre la corruption et les mauvaises pratiques.

Engageons-nous à bâtir une société burkinabè digne, intègre, juste, prospère et souveraine.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS